

Madame le président,

Permettez-moi en tout premier lieu de vous remercier ainsi que les autres membres du comité pour cet échange concernant la thématique de la conformité dans le cadre de la convention. Nous souhaiterions à ce stade remercier les différents intervenants pour les précisions qu'ils ont apporté à la thématique ainsi que saisir cette occasion afin de faire écho à plusieurs orateurs qui nous ont précédé et encourager l'Ukraine à s'appuyer pleinement sur les procédures consacrées au sein de la convention concernant les prolongations des délais en lien avec les obligations au titre de son article 5, à savoir de soumettre une demande de prolongation en bonne et due forme. Nous reconnaissons pleinement les difficultés auxquelles l'Ukraine est confrontée dans la mise en œuvre de la convention et considérons que s'appuyer sur les procédures développées dans le cadre de la convention lui permettra notamment de les expliciter clairement. Une telle approche serait également à saluer afin d'assurer la pleine intégrité et le plein respect des dispositions de la convention.